M. A. MACKENZIE—" Telles sont mes vues. A une certaine époque, les populations du llant-Canada se sont imaginées que les Bas-Canadiens redoutaient de nous accorder la représentation basée sur la population parce que nous en ferions usage contre leurs institutions religieuses. Je suis convaincu que c'est un pur préjugé, et que la poputation française n'a jamais eu la moindre crainte à cet égard parce qu'elle sait parfaitement que le parti au pouvoir qui commettrait une telle injustice envers l'une ou l'autre section se suiciderait politiquement. (Applaudissements!) Toutefois, dans toutes les discussions, on a fait valoir ce point que l'élément français diffère essentiellement de nous autant que par son origine que par ses opinions. La nature veut que l'homir e soit fier de sa patrie et des hauts faits de ses ancêtres. Ce sentiment existe tout aussi fort ches les Canadiens-Français que ches nous et, dans la position que leur a faite la cession du Canada à l'Angleterre, ils croient nécessaire de maintenir fortement leur esprit de nationalité, et de s'opposer à toutes les tentatives du Haut-Canada, sans quoi, pensent-ils, leur nationalité périrait. Pour ma part, je crois que la représentation d'après la population, pure et simple, ne serait, daus les circonstances présentes, qu'un remède très-imparfait, car s'il est vrai que le Haut-Canada aurait dix-sept membres de plus, rien n'empêcherait les cinquante ou cinquante-cinq membres qui représentent les districts français du Bas-Canada de a'unir avec une minorité haut-canadienne et de soumettre ainsi l'administration à leurs vues." Voilà les opinions que j'exprimai devant cette assemblée, et je suis prêt à les maintenir ici. (Ecoutes !) Je crois que les idées de nationalité ont été cause de toutes nos difficultés dans le fonctionnement du système actuel. Je ne veux pas dire qu'il faut chercher à fisindre ce sentiment évergique, qui est la source du vrai patriotisme. (Ecoutes!) Co serait à mon avis une tentative injuste et peu honorable. Lorsque le pays fut cédé à l'Angleterre, elle accepta la sesponsabilité de gouverner une population étrangère en respectant les opinions de cette dernière en tant que la politique anglaise y trouversit son compte. Ce sentiment de nationalité est tellement fort dans tous pays que les tentatives de l'annéantir n'ont. comme en Autriche, rencontré que l'échec le plus complet. Or, cet insuccès d'un gouvernement despotique ayant à sa dispo-

sition une puissante armée démontre à l'évidence qu'une telle prétention est inadmissible dans un pays libre. Aujourd'hui, en Autriche, dix-huit nationalités différentes sont représentées dans le conseil de la nation, et malgré toute sa puissance et son prestige militaires, l'Autriche a été forcée d'accorder des parlements locaux à ces dix-huit nationalités. (Ecoutes!) J'en arrivai donc à conclure qu'il serait impossible d'obtenir la représentation basée sur la population tant que les populations françaises demeureraient persuadées que cette concession de leur part entraînerait la ruine de leur nationalité.

L'Hon. N. HOLTON—C'est ce qu'elles

redoutent du projet actuel.

M. A. MAUKENZIE—C'est ce dont je doute fort. L'hon. procureur-général du Bas-Canada (M. CARTIER,) dans son discours l'autre soir, a fait allusion à l'attitude des populations françaises du Bas-Canada pendant la guerre d'indépendance, lesquelles sont restées loyales et fidèles tandis que toutes les autres colonies de l'Amérique du Nord s'affranchissaient de la domination anglaise. L'hon, monsieur avait parfaitement raison de faire valoir les titres acquis à ses compatriotes. Mais je crois qu'un autre sentiment les animait à part de leur loyauté visà vis de l'Angleterre : c'est que le salut de leur nationalité dépendait uniquement de leur union avec la Grande-Bretagne. Pendant vingt ans leur existence comme colonie de l'Angleterre ne vit pas se développer les sentiments qu'ils éprouvent aujourd'hui à l'égard de ce pays. Mais il a toujours été clair pour eux, que s'ils s'unissaient à la république américaine c'en était fait de la nationalité française, qui eût péri comme à la Louisiane. (Ecoutes!) On a accusé d'hon. membres et moi-même d'avoir abaudouné notre parti en n'agissant plus de concert avec les députés Bas-Canadiens, auxquels nous étions précédemment unis. Mais sur quoi est fondée cette accusation? Qu'est-ce, en définitive, qu'un parti? C'est une association d'individus qui out des opinions communes sur certains points de la politique générale, ou sur certaines mesures qu'ils croient nécossaires au bon gouvernement de leur commune patrie. A ce point de vue, il n'y a rien dans notre politique de parti que nous ayions si fortement maintenu que la représentation basée sur la population.

L'Hon. M. BROWN—Ecoutes! écoutes! M. A. MAOKENZIE — Lorsque nos anciens amis du Bas-Ganada ont abandonné